

Le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

**PRESIDENT** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Léa BOUTTE (suppléante Martial DUFLOT), Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Dominique MORET, Monette-Simone VASSEUR, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSART, Cyr SAUNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Laurent LEFEVRE, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Alain ROUSSELLE, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Grégory NARZIS, Leila DAGDAD

**SUPPLEANTS**

**ABSENTS** Antoine SALITOT, Dominique DEVILLERS, Gregory PALANDRE, Hubert PROOT Jean-Jacques DEGOUY, Joëlle CARBONNIER, Martine MAILLET, Christian DEMAY, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Josée MARINHO, Alexis LE COUTEULX

**POUVOIRS** Patrice HAEZEBROUCK représenté par Gérard HEDIN Laurent DELMAS représenté par Christophe TABARY Mohrad LAGHRARI représenté par Catherine THIEBLIN Jean-Charles PAILLART représenté par Aymeric BOURLEAU Cédric MARTIN représenté par Ali SAHNOUN Jean-Marie DURIEZ représenté par Jean-Louis VANDEBURIE Patricia HIBERTY représentée par Jacques DORIDAM Claire MARAIS-BEUIL représentée par David MAGNIER Armelle LE GALL représentée par Johnny CARMINATI Isabelle SOULA représentée par Lionel CHISS Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER Bruno GRUEL représenté par Dominique DUPILLE Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS Mamadou LY représenté par Caroline CAYEUX Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS Vanessa FOULON représenté par Charles LOCQUET Marie Manuelle JACQUES représentée par Dominique MORETHATICE KILINC SIGINIR représentée par Farida TIMERMAN Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR Roxane LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE Corinne FOURCIN représentée par Victor DEBIL-CAUX

Date d'affichage	27 décembre 2023
Date de la convocation	8 décembre 2023
Nombre de présents	64
Nombre de votants	85

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS**

### **Délibération n° A-DEL-2023-0265**

#### **Engagement de la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tillé**

#### **M. Gérard HÉDIN, Vice-Président**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 1er juillet 2021.

La commune de Tillé est couverte par un PLU approuvé le 4 juin 2008. Il a depuis fait l'objet de 5 procédures de modification simplifiée ; la dernière ayant été approuvée le 22 juin 2015.

Madame le maire de Tillé a alerté la communauté d'agglomération de sa volonté de faire évoluer certaines règles applicables dans son document resté en vigueur jusqu'à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Les objectifs poursuivis de la modification n°1 de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Tillé ne remettent pas en cause les orientations du projet communal. Ils portent uniquement sur des ajustements réglementaires :

- ajuster l'article 6 du règlement des zones UA, UB, UC et UD en ce qui concerne l'implantation des constructions principales par rapport à la voie publique, l'article 13 des zones UA, UB, UC et UD concernant le traitement des espaces restés libres de construction, et l'article 9 des zones UA et UB ;
- ajuster l'article 7 du règlement de la zone UE (hors zone d'activités Ecoparc) portant sur l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- ajuster l'article 10 de la zone UD en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions ;
- ajuster l'article 11 du règlement de la zone UA et de la zone UB pour ce qui concerne le traitement des vitrages, les toitures en zones UA, UB, UC et UD, les couleurs et les matériaux en zones UA, UB, UC et UD, ainsi que le traitement des clôtures en zones UA, UB, UC et UD ;
- ajuster l'article 12 du règlement des zones UA, UB, UC et UD en cas de création de nouvelle aire de stationnement de plus de 9 places ;
- mettre à jour le règlement graphique en retirant l'emplacement réservé n°8 (supprimé) et l'emplacement réservé n°9 (opération réalisée) ;
- préciser en cours d'étude d'autres points, si besoin.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a missionné le cabinet d'urbanisme ARVAL pour l'accompagner dans les procédures d'adaptation des PLU de ses communes-membres, maintenus en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi en cours d'établissement.

Au vu de la demande formulée par le maire de Tillé, il s'agit donc de confier au cabinet ARVAL la mission de modification n°1 du PLU communal.

Cette procédure sera soumise à enquête publique, puis à approbation finale par le conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'engager la procédure de modification n°1 du PLU de Tillé ;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer l'ensemble des pièces et actes administratifs nécessaires à la conduite de la procédure.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 85

Pour Extrait Conforme,  
La présidente,

Caroline CAYEUX

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The text on the stamp includes "Mairie de Tillé" and "Le 15/05/2018". The signature "Cayeux" is written in a cursive, blue ink style.